

Nombre de membres

Séance du 10 septembre 2026 à 18 heures

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Pouvoirs : 2
- Votant(s) pour : 11
- Votant(s) contre : 0
- Abstention(s) : 0

Présidente du C.C.A.S. : Madame Isabelle PASTEUR, maire

Présent(s) (es) : Moulay JELLAL ; Tanguy BAGNARD ; Valérie PONTONNIER ; Dominique GANAYE LEHMAN ; Virginie DOS SANTOS ; Abdou ALI MOHAMED ; Mireille GAUTHIER ; Michel BROYER ; Yves BOULLE

Excusé(s, es) représenté(s, es) : Isabelle PASTEUR pouvoir à Moulay JELLAL ; Bernadette DEFOSSEZ pouvoir à Tanguy BAGNARD

Secrétaire de séance : Valérie SIRUGUE

Date de convocation :

Le 4 Septembre 2026

Date d'affichage :

Le **22 SEP. 2026**

Objet : Cotisation du CCAS de Quetigny à l'UNCCAS et abonnement au magazine national - 2026

L'UNCCAS - Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale - est l'organisation nationale de référence des CCAS et CIAS. Elle représente ces établissements auprès des pouvoirs publics et leur apporte un appui dans l'exercice de leurs missions sociales.

Par son action, l'UNCCAS met à disposition de ses adhérents une expertise juridique et technique, des outils d'information et de veille, des actions de formation, ainsi qu'un accès à un réseau d'échanges de pratiques entre élus et professionnels de l'action sociale. Elle contribue ainsi à accompagner les CCAS dans la mise en œuvre de leurs compétences, l'évolution de leurs projets sociaux et l'adaptation de leurs interventions aux besoins des populations.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS valident et approuvent de régler le montant de la cotisation à l'UNCCAS et de renouveler son abonnement au magazine national :

- La cotisation s'élève à 308.60 €,
- L'abonnement s'élève à 71.50 €.

Fait à QUETIGNY, le 10 Septembre 2026

La Maire,
Présidente du C.C.A.S.
Isabelle PASTEUR

